

l'ensemble des forêts productives de la province. Elles se retrouvent en majorité dans la partie méridionale de celle-ci, partagées entre quelque 120 000 propriétaires. Actuellement, la forêt privée répond à environ 20 % des besoins totaux en fibres des usines (principalement de pâtes et papiers), bien que ce pourcentage puisse varier de 5 à 90 % selon les régions.(1)

Le problème majeur du secteur forestier du Québec résidant principalement dans la disponibilité de la matière ligneuse, le gouvernement du Canada et celui du Québec ont conclu, le 30 avril 1985, une entente auxiliaire sur le développement forestier. Cette entente a notamment pour objectif:

D'encourager et d'appuyer les activités d'aménagement forestier afin d'augmenter les disponibilités de bois, de manière à mieux assurer la viabilité et la compétitivité à long terme de l'industrie forestière du Québec.(2)

L'entente couvre une période de cinq années (1985-1990) et prévoit une somme globale de 300 millions de dollars, et son objectif en matière d'aménagement de la forêt privée correspond au tiers de l'effort global de reboisement des terres forestières de la province. Cela signifie que 100 millions de plants devraient être mis en terre d'ici à 1990 sur des terrains forestiers privés du Québec.(3) Pour certains propriétaires de boisés, les montants d'argent investis dans l'aménagement forestier par le gouvernement fédéral pourraient être utilisés d'une façon plus rentable. En effet, le circuit administratif actuel inclurait trop d'intervenants, soit, en plus des deux paliers de gouvernement, la Fédération des producteurs de bois, les syndicats régionaux des producteurs de bois et les

---

(1) Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources (1985), p. 57.

(2) Québec, ministère des Communications, Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier 1984-1990, Québec, 1985, p. 11.

(3) Ibid., p. 39.